



Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II RT

Compartiment du fonds d'investissement de droit luxembourgeois Flossbach von Storch (fonds commun de placement).

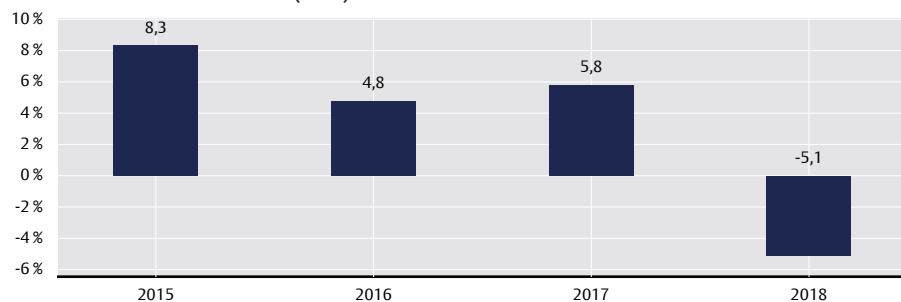
POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et d'autres produits structurés (par exemple, emprunts en actions, obligations à options, obligations convertibles, etc.), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. 20 % (max.) des actifs nets du compartiment peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10 % de l'actif du compartiment. Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« produits dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

Des informations détaillées relatives aux possibilités de placement du fonds susmentionné et le cas échéant à d'autres solutions de placement sont disponibles dans le prospectus actuellement en vigueur.

Le KIID et le prospectus doivent être lu avant toute décision d'investissement.

PERFORMANCE ANNUELLE EN EUR (EN %)



■ Compartiment

Source: Dépositaire et SIX Financial Information, au: 23.01.2019

PERFORMANCE ACTUARIELLE EN EUR (EN %)

	1 an	2 ans p.a.	3 ans p.a.	depuis le 3 avril 2014 p.a.
Compartiment	-3,7 %	+1,7 %	+5,2 %	+5,5 %

PERFORMANCE CUMULÉE EN EUR (EN%)

	1 mois	3 mois	depuis le 1 janvier 2019
Compartiment	+3,3 %	-1,0 %	+3,3 %

Source: Dépositaire et SIX Financial Information, au: 23.01.2019

Explication de l'évolution de la performance: l'évolution de la performance tient compte de tous les frais occasionnés par le compartiment (par ex. les frais de gestion). Des frais supplémentaires peuvent être facturés individuellement au client (par ex. droits de garde, commissions et autres dépenses). Les frais de dépôt figurent dans la liste des prix et des prestations de votre banque. L'évolution historique de la performance n'est pas un indicateur fiable pour l'évolution future de la performance. A noter: La taxation de l'investissement dépend de la situation personnelle de l'investisseur et n'est donc pas comprise dans la performance illustrée des données.

ADRESSES

Société de gestion / service de plainte interne: Flossbach von Storch Invest S.A. 6, Avenue Marie-Thérèse, 2132 Luxembourg, Luxembourg, www.fvsinvest.lu, info@fvsinvest.lu, Beschwerde@fvsinvest.lu

Service Financier: CACEIS Belgium, Avenue du Port 86C Bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique, Registrar.be@caceis.com

Dépositaire / Agent payeur: DZ PRIVATBANK S.A., 4, rue Thomas Edison, 1445, Strassen, Luxembourg

Service de plainte externe: L'Ombudsman en conflits financiers (Ombudsfin), North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles, Tél.: +322 545 77 70, Ombudsman@Ombudsfin.be, www.ombudsfin.be

CATÉGORIE: MULTI ASSET

Informations au 23 janvier 2019

BE | PAGE 1 DE 3

DÉTAILS SUR LE COMPARTIMENT

Données de base

ISIN	LU1038809395
Domiciliation du compartiment	Luxembourg
Catégorie de parts	RT
Devise du compartiment	EUR
Date d'émission	03 avril 2014
Date de clôture de l'exercice	30 septembre
Utilisation des revenus	capitalisation
Autorisations de commercialisation	AT, BE, CH, DE, LU, PT
Durée du compartiment	illimitée
Taxe sur les opérations en bourse	non applicable, si les actions sont souscrites / rachetées via le marché primaire
Swing Pricing	ne s'applique pas
Type de fonds / Forme juridique	OPCVM / FCP

Données actuelles

Patrimoine du fond	EUR 5,47 milliards
Prix de rachat	EUR 129,09

Frais¹

Frais courants	1,64 %
dont commission de gestion	1,53 % p.a.
Rémunération liée à la performance	Jusqu'à 10% de la performance de la part, dès lors que la valeur de la part en fin de trimestre est supérieure à la plus haute valeur de la part des fins de trimestres précédents. Le paiement s'effectuera sur une base trimestrielle.
Commission de souscription	max. 5,00 %
Commission de rachat	0,00 %
Commission de conversion	max. 3,00 %

Investissement minimum

Investissement initial	aucun
Investissement consécutif	aucun

¹ Outre les frais de gestion, le compartiment est porteur de frais supplémentaires, comme par ex. des frais d'agents de transfert, des frais de transactions et différents autres frais. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les frais courants et uniques dans les informations importantes destinées aux investisseurs (KIID), le prospectus de vente et le dernier rapport annuel.



Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II RT

TOP 10 POSITIONS EN ACTIONS (EN %)

1.	NESTLE	5,59 %
2.	BERKSHIRE HATHAWAY B	4,99 %
3.	PHILIP MORRIS INTERNAT.	4,93 %
4.	DAIMLER	3,79 %
5.	NOVO NORDISK B	3,33 %
6.	ALPHABET - CLASS A	2,93 %
7.	RECKITT BENCKISER GROUP	2,82 %
8.	BMW ST	2,72 %
9.	BARRICK GOLD	2,62 %
10.	UNILEVER	2,15 %
Somme		35,87 %

Source: Flossbach von Storch et banque de dépôt, au: 31.12.2018

TOP 10 ALLOCATION SECTORIELLE (POCHE ACTIONS - EN %)

1.	Consommation non cyclique	23,03 %
2.	Pharma / Life Science	15,82 %
3.	Technologie	13,70 %
4.	Consommation cyclique	11,73 %
5.	Matières premières	11,08 %
6.	Services financiers	7,07 %
7.	Assurances	6,79 %
8.	Télécommunications / médias	5,54 %
9.	Biens d'investissement	2,45 %
10.	Prestataires de services	1,68 %

Source: Dépositaire et Flossbach von Storch, au: 31.12.2018

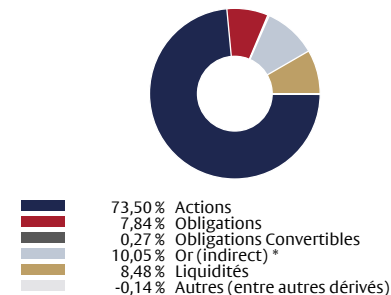
Actuellement, 64 titres, dont 49 actions font partie du portefeuille.

DEVISES APRÈS COUVERTURE (EN %)

EUR	44,44 %
USD	32,41 %
CHF	9,60 %
GBP	4,58 %
DKK	3,34 %
JPY	3,01 %
INR	1,69 %
HKD	0,92 %
NOK	0,00 %
ZAR	0,00 %

Source: Dépositaire et Flossbach von Storch, au: 31.12.2018

ALLOCATION D'ACTIFS (EN %)



Source: Dépositaire et Flossbach von Storch, au: 31.12.2018

INFORMATIONS CONCERNANT LA TAXATION EN BELGIQUE

Le compartiment a été constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) luxembourgeois, c'est-à-dire un patrimoine indivis dépourvu de personnalité juridique. Les investisseurs dans leur ensemble sont les propriétaires des actifs du compartiment. En vertu des règles de droit fiscal belge, les compartiments structurés sous la forme de FCP sont en principe considérés comme transparents. Par conséquent, les revenus taxables générés au niveau du compartiment sont censés être des revenus taxables pour les investisseurs personnes physiques dudit compartiment, lesquels doivent déclarer ces revenus dans leur déclaration annuelle à l'impôt des personnes physiques (taux d'imposition de 30% applicable aux dividendes et intérêts). Cependant, bien que l'article 321bis du code belge de l'impôt sur les revenus oblige les fonds transparents à fournir à leurs investisseurs une ventilation des revenus générés par le compartiment, un arrêté royal d'exécution de cette mesure doit encore être publié afin de définir les règles et les formalités à accomplir concernant cette obligation de ventilation. Le compartiment étant un compartiment de capitalisation, aucune distribution de revenus n'aura lieu et par conséquent aucune perception de précompte mobilier belge. Dès lors que le patrimoine du compartiment investit au maximum 10% dans des créances (obligations, etc.), aucun impôt à la source belge n'est exigible dans le cas de rachat des parts du patrimoine du compartiment. Dès lors que le compartiment investit pour plus de 10% de son patrimoine en créances (obligations, etc.), les investisseurs personnes physiques belges seront soumises à taxation selon les règles de TIS belge (« taxable income per share » belge ou « Tisbis ») lors du rachat ou de la vente des parts du compartiment ou lors de la liquidation dudit compartiment. Dans ce cas, les agents payeurs belges prélèveront un précompte mobilier belge de 30%. Veuillez toutefois noter qu'en ce qui concerne les revenus qui ne tombent pas dans le champ d'application du régime du TIS belge (par exemple, les dividendes) les règles générales applicables aux FCP telles que décrites ci-dessus restent pleinement applicables. **Pour le compartiment le seuil de 10% a été dépassé pour l'année fiscale en cours. Par conséquent, le précompte mobilier belge de 30% est applicable.** Pour toujours recevoir des informations actualisées ainsi que pour toute information supplémentaire, veuillez vous référer à l'adresse www.fvsinvest.lu.

CATÉGORIE: MULTI ASSET

Informations au 23 janvier 2019

BE | PAGE 2 DE 3

OPPORTUNITÉS

- + Politique de placement flexible, sans contrainte d'indices de référence.
- + Large diversification des risques par des placements dans les différentes catégories (actions, obligations, obligations convertibles, métaux précieux [indirect]*, etc.). Exploiter le potentiel du marché grâce à un vaste éventail d'investissements.
- + Le compartiment peut acheter des actifs en devises. L'exposition en devises étrangères peut avoir un impact positif sur le rendement du portefeuille en cas de fluctuation du cours de change.
- + Potentiel supplémentaire de rendement grâce à l'éventuelle utilisation de produits dérivés.
- + Potentiel supplémentaire de rendements grâce à l'éventuelle utilisation de métaux précieux [indirect]* (par ex. sous forme d'or).

RISQUES

- Les cours des actions peuvent varier fortement en fonction des conditions de marché et il en va donc de même pour la valeur du compartiment. Risques liés aux prix des marchés pour les obligations, en particulier en cas de hausse des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux. Des pertes sont possibles. La large répartition et le vaste éventail de placements peuvent entraîner une participation limitée à une évolution positive de la valeur des différentes classes de placements. Pour les titres illiquides (limités sur le marché), on risque, en cas de vente d'actifs, de ne pas pouvoir procéder à la vente ou de subir de nettes décotes du titre.
- L'exposition aux devises étrangères entraîne des risques de change qui peuvent avoir un impact négatif sur la valeur du compartiment.
- En cas d'utilisation de produits dérivés, la valeur du compartiment peut être influencée plus négativement que lors de l'achat de titres sans utilisation de produits dérivés. Cela peut augmenter les risques et la volatilité (terme exprimant, pour le rendement réel d'une valeur, l'amplitude relative des variations de cours d'un titre autour de sa valeur moyenne. La volatilité constitue un indicateur de risque: plus elle est élevée, plus le risque est statistiquement grand) du compartiment.
- Les prix des métaux précieux* peuvent être soumis à de fortes fluctuations. Des pertes de cours sont possibles.

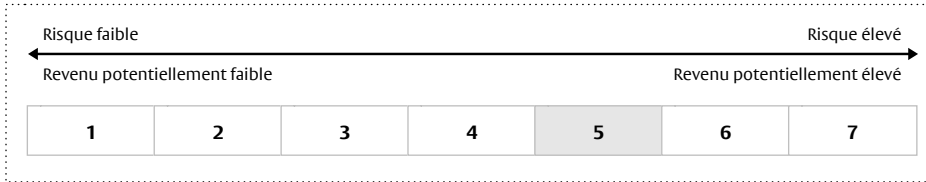
Vous trouverez des informations détaillées relatives aux opportunités et aux risques dans le prospectus de vente.

*Les moyens sont les suivants : Certificats Delta-1 sur métaux précieux (or, argent, platine), Closed End Funds sur métaux précieux notés en bourse (or, argent, platine). Les certificats Delta-1 sont des valeurs mobilières au sens de l'article 2 du règlement grand-ducal du 8 février 2008.



Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II RT

PROFIL DE RISQUE/RENDEMENT



Les données historiques utilisées aux fins du calcul de l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque/rendement futur de la catégorie de parts. Le classement concerné peut faire l'objet de modifications et donc changer au fil du temps. Même la catégorie la plus faible ne peut être assimilée à un investissement sans risque. Cette catégorie de parts a été classée dans la catégorie de risque précitée car le prix de ses parts est soumis à des fluctuations moyennes à fortes et par conséquent, ses opportunités de gains, mais aussi son risque de perte peuvent être modérés à élevés. Il peut arriver, lors du classement de la catégorie de parts dans une catégorie de risque, que tous les risques ne soient pas pris en compte en raison du modèle de calcul utilisé. Vous trouverez une présentation détaillée à la section « Informations relatives aux risques » du prospectus.

Les risques suivants n'influencent pas directement ce classement, mais peuvent revêtir une certaine importance pour le compartiment:

Risque de crédit: Le compartiment peut investir une partie de son actif dans des obligations. Les émetteurs de ces obligations peuvent par exemple devenir insolvables, supprimant alors tout ou partie de la valeur des obligations.

Risque de liquidité: Le compartiment peut investir une partie de son actif dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse ou un marché similaire. Il peut dès lors être difficile de trouver un acheteur pour ces titres à court terme. Aussi le risque de suspension du rachat des actions peut-il augmenter.

Risque de contrepartie: Le compartiment peut conclure différentes opérations avec des partenaires contractuels. Or, si une contrepartie devient insolvable, il se peut qu'elle n'acquitte plus ses créances à l'égard du compartiment ou qu'elle n'en acquitte qu'une partie.

Risque lié au recours aux instruments dérivés: Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés aux fins mentionnées ci-dessus sous « Politique d'investissement ». Les opportunités accrues qui leur sont propres s'accompagnent de risques de pertes supérieurs. Une couverture contre les pertes au moyen d'instruments dérivés peut également diminuer les perspectives de bénéfices du compartiment.

Risque opérationnel et risque de conservation: Le compartiment peut être victime de fraude ou d'autres actes criminels. Il peut subir des pertes du fait de malentendus ou d'erreurs de collaborateurs de la société d'investissement ou de tiers externes ou des dommages découlant d'événements externes tels que des catastrophes naturelles. La conservation des actifs, notamment à l'étranger, peut s'accompagner d'un risque de pertes résultant de l'insolvabilité, d'enfreintes au devoir de diligence ou du comportement abusif du dépositaire ou d'un sous-dépositaire.

GESTIONNAIRES DU COMPARTIMENT



Dr Bert Flossbach

Le Dr Bert Flossbach a fondé Flossbach von Storch en 1998 et depuis lors il compte parmi les membres du comité directeur. Il est responsable des domaines de la gestion des placements.

« Une gestion active de portefeuilles, indépendante des indices de référence, commence toujours par une feuille blanche. »

CATÉGORIE: MULTI ASSET

Informations au 23 janvier 2019

BE | PAGE 3 DE 3

INFORMATIONS JURIDIQUES

Le présent document est destiné entre autres à des fins publicitaires. Les informations et évaluations contenues ne représentent en aucun cas des conseils de placement. Les informations complètes sur le/les fonds figurent dans le prospectus de vente, le document d'informations clés pour l'investisseur ainsi que dans le règlement de gestion ou les conditions contractuelles, complétés par le dernier rapport annuel respectif et le rapport semestriel respectif, s'il existe un tel rapport semestriel plus récent que le dernier rapport annuel. Ces documents représentent l'unique base obligatoire pour une vente. **Vous recevrez les documents cités gratuitement auprès de la société de gestion Flossbach von Storch Invest S.A, du dépositaire, des banques domiciliaires et des centres d'informations nationaux respectifs dans les langues suivantes: prospectus et le document d'informations clés pour l'investisseur en allemand, anglais, français et néerlandais; rapport semestriel et rapport annuel en allemand et anglais. En outre, il est possible de se procurer les documents gratuitement auprès du service financier belge CACEIS Belgique (Avenue du Port, 86C Bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique, Registrar.be@ca-ceis.com) ou sur le site www.fvsvinvest.lu. La valeur nette d'inventaire quotidienne est publiée dans www.fundinfo.com. Le KIID et le prospectus doivent être lus avant toute décision d'investissement.** Les informations contenues et les avis, exprimés dans le présent document, sont des évaluations de Flossbach von Storch au moment de la publication. Ils peuvent être modifiés à tout moment sans notification préalable. Les informations relatives à l'évolution des marchés reflètent l'avis et les futures attentes de Flossbach von Storch. Mais les évolutions effectives et les résultats peuvent fortement diverger des attentes. Toutes les informations ont été regroupées avec grand soin. La valeur de tout placement peut augmenter ou baisser et vous percevrez éventuellement moins d'argent que le montant investi. Pour la commercialisation de parts de fonds, Flossbach von Storch et/ou ses partenaires de commercialisation peuvent avoir droit au remboursement de frais, débités par la société de gestion/de placement de capitaux conformément au prospectus de vente respectif. Le régime fiscal dépend de la situation personnelle de l'investisseur et peut être soumis à des modifications. Veuillez consulter un expert fiscal concernant les dispositions fiscales en vigueur en Belgique. **Les parts émises de ce fonds ne doivent être proposées à la vente ou vendues que dans des systèmes juridiques où une telle offre ou une telle vente est autorisée. Ainsi, il est interdit de proposer à la vente ou de vendre les parts de ce fonds sur le territoire des États-Unis ou pour le compte de citoyens américains ou de personnes domiciliées aux États-Unis. Le présent document et les informations qu'il contient ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. La diffusion et publication du présent document ainsi que l'offre ou la vente des parts peuvent également être soumises à des restrictions dans d'autres systèmes juridiques. La dernière valeur nette d'inventaire (VNI) peut être consultée sur les sites Internet de la société respective de gestion/de placement de capitaux. © 2018 Flossbach von Storch. Tous droits réservés.**